



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

statut des aidants

Question au Gouvernement n° 159

Texte de la question

STATUT DES AIDANTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Colas-Roy, pour le groupe La République en marche.

M. Jean-Charles Colas-Roy. Madame la ministre des solidarités et de la santé, sur le terrain, dans ma circonscription du sud de l'agglomération de Grenoble, je suis régulièrement interpellé sur la situation des aidants. Ce sont 8,3 millions de Français qui aident de façon régulière, à domicile, une ou plusieurs personnes en perte d'autonomie, malades ou en situation de handicap. Volontaires et dévoués, les aidants sont très souvent issus du cercle familial et apportent un soutien essentiel à leurs proches au quotidien. Au-delà des professionnels de l'aide à la personne, les familles sont nombreuses à assumer bénévolement ce rôle d'aidant avec dignité et pudeur. Je veux ici leur rendre hommage.

Le Gouvernement œuvre à réformer notre pays en relançant l'économie tout en étant attentif aux plus fragiles d'entre nous. En atteste l'augmentation de 100 euros par mois de l'allocation adultes handicapés et du minimum vieillesse.

Outre ces annonces fortes, nous devons accompagner les aidants, qui jouent un rôle essentiel pour maintenir le lien social. Ces aidants bénévoles font face à des problématiques communes comme le manque de temps pour soi, le risque d'épuisement, le sentiment d'une responsabilité grandissante devant la perte d'autonomie ou de lucidité d'un proche.

Madame la ministre, vendredi dernier, à l'occasion de la huitième édition de la Journée nationale des aidants, vous avez tenu à rappeler que sans eux, beaucoup de personnes âgées, handicapées, malades se trouveraient dans des conditions et des lieux de vie qui n'ont rien à voir avec ceux qui sont les leurs actuellement. Vous avez aussi insisté sur la nécessité de réveiller les consciences à propos du quotidien des aidants familiaux.

La question du vieillissement et de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie nous concerne tous. Pouvez-vous détailler les axes de travail du Gouvernement sur ce sujet ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Un député du groupe LR . Et des labos !

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, les aidants sont des acteurs majeurs du soutien aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux malades chroniques, qu'ils soient jeunes ou âgés. Ils jouent un rôle majeur pour la cohésion sociale de notre pays.

Je porte une attention toute particulière à leurs problématiques. D'abord ils ne disposent pas toujours des informations qui leur permettraient d'accompagner correctement leurs proches. Ils peuvent manquer de soutien et la prévention de l'épuisement des aidants est un objectif central. Il m'apparaît en effet nécessaire de trouver des solutions plus efficaces pour les huit à onze millions de nos concitoyens, en grande majorité des femmes, qui aident leurs proches vieillissants, handicapés ou malades.

Toutes les solutions vont être étudiées : le répit à domicile, avec l'expérimentation du baluchonnage ou du relayage ; le répit en établissement, dans des hôpitaux de jour ; des groupes de parole collectifs ou un soutien individuel ; le repérage des fragilités par des professionnels de santé et l'élargissement des dons de jours de congé.

Dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie, un module de répit pour les aidants d'un montant de 500 euros par an a été mis en place. Dans le cas d'une hospitalisation, il est de l'ordre de 1000 euros par an.

Des actions de sensibilisation et d'information seront menées en France. Pour l'instant elles restent dispersées et demandent à être structurées. La constitution d'un réseau de soutien aux aidants et de proximité me semble nécessaire. Une mission vient d'être confiée à Mme Dominique Gillot, axée sur comment concilier vie professionnelle et vie d'aidant et comment retourner à l'emploi. En effet nous devons encore avancer pour que toutes les personnes qui sont parfois contraintes de s'arrêter de travailler, quel que soit leur statut, en aient les moyens sans sacrifier leur propre vie.

Un député non inscrit . Elle est bien bonne !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Nous allons donc favoriser le dialogue entre les professionnels et les aidants, améliorer l'articulation, parce que la qualité du soutien aux aidants conditionne la qualité du soutien à nos personnes âgées et handicapées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Colas-Roy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 159

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 octobre 2017](#)